

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FÉVRIER 2020

Présents : Robert LEBOEUF, Françoise BERNARD, Claire CHAPUIS, Marianne COULAS, Fabienne DAUVERGNE, Isabelle DEPUYDT, Isabelle PAGEAULT, Alain GUILLET, Michael LITTFASS,

Excusés : Christine BOURGEON, Jean CHAPUIS (pouvoir à Claire CHAPUIS)

Secrétaire de séance : Françoise BERNARD

La séance est ouverte à 20H30. Les comptes rendus de la séance du Conseil Municipal du 9 décembre et du 23 décembre sont approuvés à l'unanimité.

1) ASSAINISSEMENT COMPTE ADMINISTRATIF 2019

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes	37 613.69 €
	Dépenses	24 213.16 €

Soit un excédent de fonctionnement de : 13 400.53 €

Excédent de fonctionnement reporté 88 733.07 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé: 102 133.60 €

<u>Investissement</u> :	Recettes	28 502.33 €
	Dépenses	28 779.07 €

Soit un déficit d'investissement de : 276.74 €

Déficit d'investissement reporté : 8 278.45 €

Soit un déficit d'investissement cumulé de : 8 555.19 €

Le compte administratif, conforme au compte de gestion validé par le trésorier de Sennecey-le-Grand, est approuvé par 9 voix pour - Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

2) BUDGET ASSAINISSEMENT AFFECTATION DES RESULTATS

L'excédent de fonctionnement de 102 133.60 € est affecté au compte 002 du budget 2020 de la commune.

Le déficit d'investissement de 8 555.19 € est affecté au compte 001 du budget 2020 de la commune.

Le solde du budget "Assainissement" soit 93 578.41 €, déduction faite de la somme de 8 523 € prévue dans le budget 2019 correspondant au remboursement des frais de personnel des exercices 2017-2018 et 2019, soit la somme de 85 055.41 € sera transféré à la Communauté de Communes. Ce montant transféré sera réservé par la communauté de communes aux travaux d'assainissement qui seront à réaliser sur la commune.

Désormais la communauté prend en charge l'emprunt, les travaux, la comptabilité. Toutes les décisions afférentes à l'assainissement collectif passeront par elle.

Ces résultats et le transfert du solde à la communauté de communes sont validés à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3) COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2019

- <u>Fonctionnement</u> :	Recettes réalisées	209 780.14 €
	Dépenses réalisées	190 157.32 €
	Soit un excédent de fonctionnement de	19 622.82 €

Excédent de fonctionnement cumulé (compte tenu du report positif des exercices antérieurs de 9 470.94) : 29 093.76 €

- <u>Investissement</u> :	Recettes réalisées	33 606.41 €
	Dépenses réalisées	16 525.70 €

Soit un excédent de

17 080.71 €

Déficit d'investissement cumulé (compte tenu du report négatif des exercices antérieurs de 32 505.79 €) : 15 425.08 € .

Les résultats de ce compte administratif sont relativement satisfaisants. L'excédent de fonctionnement dépasse 28000 euros si on ajoute les 8523 euros précédemment cités et le montant de la dette d'investissement qui doit être pris en charge par le fonctionnement est divisé par deux.

Le compte administratif de la commune, conforme au compte de gestion validé par le trésorier de Sennecey-le-Grand, est approuvé par : 9 voix pour - Monsieur le Maire ne participe pas au vote, ce qui est la règle.

M. le Maire commente ainsi les résultats :

Nous avons surveillé de près notre budget cette année dans le souci de transmettre à l'équipe municipale suivante une situation améliorée, autant que possible, de nos finances. Ainsi, nous n'avons pas initié de grands projets.

Mais en dehors de l'entretien usuel fait par notre cantonnier, M. Cabut, très souvent aidé par Alain Guillet, entretien dans lequel on trouve le broyage, l'élagage, le nettoyage, les réparations diverses, les réponses aux sollicitations multiples..., nous avons replacé les barrières, déplacé les panneaux et re - dessiner les bandes routières sur la départementale devant la mairie, taluté la route vers le cimetière et (récemment) remis la croix au dessus de l'entrée en place, remonté des murs deci-delà, nettoyé complètement plusieurs fossés, rénové le mur et les portes de la mairie, élaguer des arbres pour l'opérateur Orange, pour dégager la route, pour améliorer la visibilité aussi, remis en place le poteau incendie à Charmes, reboucher des trous dans nos petites routes de campagne, accompagné l'installation de notre club radio modélisme, fait quelques aménagements dans la salle des fêtes, amélioré les wc de l'école, mis en place un wifi, accompagné les enfouissements de ligne par Edf et la fibre qui rampe peu à peu dans notre commune.

Cette petite liste à la Prévert ne se veut pas exhaustive. Elle est destinée à remercier tous ceux qui de près ou de loin ont participé à l'entretien de notre commune.

4) AFFECTATION DE RESULTATS BUDGET COMMUNE 2020

Suite au transfert de la compétence "assainissement" à la Communauté de Communes, le budget assainissement est clôturé au 31 décembre 2019 et ses résultats transférés sur le budget principal. L'affectation des résultats de l'année 2019 du budget principal doit se faire de la façon suivante :

Soit un excédent de fonctionnement cumulé "budget principal" de	29 093.76 €
un excédent de fonctionnement cumulé "assainissement" de	102 133.60 €
Donc un excédent global de fonctionnement de	131 227.36 €
Soit un déficit d'investissement cumulé "budget principal" de	14 425.08 €
un déficit d'investissement cumulé "assainissement" de	8 555.19 €
Donc un déficit global d'investissement de	23 980.27 €

Les résultats sont affectés comme suit :

Compte 1068 Besoin de financement de la section d'investissement	23 980.27 €
Compte 001 Déficit d'investissement	23 980.27 €
Compte 002 Excédent de fonctionnement	107 247.09 €
Excédent global de fonctionnement, soit 131 227.36 € moins le besoin de financement de la section d'investissement de 23 980.27 €.	

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette affectation de résultats.

5) INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

Le service urbanisme du Grand Chalon qui gère l'instruction de nos autorisations d'urbanisme envisage le déploiement d'un téléservice : le guichet numérique des autorisations d'urbanisme (GNAU) qui permettra aux usagers de déposer leur dossier d'urbanisme par voie électronique.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la mise en commun au profit de la commune du guichet numérique des autorisations d'urbanisme acquis par le Grand Chalon et les conditions générales d'utilisation de ce guichet numérique à compter du 1er septembre 2020,

=====

- d'approuver la modification de la convention-cadre relative à l'instruction des autorisations, des déclarations préalables, des demandes en matière d'urbanisme et le règlement de mise en commun du GNAU en annexe de la convention-cadre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre modificative.

Le conseil municipal valide à l'unanimité ces propositions.

Questions diverses

- Informations sur la mise en place des prochaines élections municipales

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 9 mars 2020.

Le Maire, Robert LEBOEUF